

PLATE-FORME ÉNERGIE DU RNCREQ

LE MANDAT DES CRE ET DU RNCREQ

Les CRE ont le mandat de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable, et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières. Le RNCREQ a quant à lui le mandat d'être le porte-parole des orientations communes des 16 CRE situés dans chacune des régions du Québec¹ et de promouvoir une vision nationale du développement durable.

LES CRE ET LE DOSSIER DE L'ÉNERGIE

Les CRE et leurs groupes membres possèdent un intérêt manifeste pour le domaine énergétique, reconnaissant son importance de premier ordre pour le développement économique, environnemental et social de chacune des régions du Québec, et vu ses implications pour le développement durable du Québec entier.

Par conséquent, les CRE ont été très actifs au cours des dernières années dans les divers dossiers relatifs à l'énergie. Parmi ceux-ci, notons le Débat public sur l'énergie, la Commission d'enquête sur la politique d'achat par Hydro-Québec d'électricité auprès des producteurs privés, les travaux de la Commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale, les diverses audiences publiques sur des projets de production et de transport d'énergie, les Tables sur les changements climatiques, et enfin, les audiences de la Régie de l'énergie (cause tarifaire SCGM et Gazifère, modalité d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité, quote-part de l'énergie éolienne, quote-part de la petite production privée d'électricité, gestion des réservoirs, principes généraux à l'égard du transport d'électricité, tarif de transport d'électricité).

Conformément à leur mission, les CRE veulent s'assurer que les choix énergétiques des québécois se fondent sur les principes du développement durable et, notamment, sur la conciliation du respect de l'environnement, de la vitalité économique, de l'épanouissement social ainsi que de l'équité entre peuples et entre générations.

L'ÉNERGIE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable tente de réconcilier le développement et le respect de la nature, c'est-à-dire l'harmonisation entre l'économie et l'écologie.² C'est la publication du rapport Brundtland en 1988 qui a mené à la définition du développement durable la plus reconnue aujourd'hui : « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ».³

L'énergie est omniprésente et essentielle dans nos vies. Elle est à la base de tous nos produits et de toutes nos activités (alimentation, chauffage, transport, loisirs, etc.). Toutefois, sa consommation (incluant sa production et son transport) est tributaire d'importants impacts environnementaux. Qui plus est, une large proportion de cette énergie provient de sources non renouvelables. Par conséquent, la consommation d'énergie doit être modérée et contrôlée pour rencontrer le critère de pérennité que sous-tend le développement durable.

À cet effet, le rapport Brundtland souligne qu' : « *une stratégie sûre et durable de l'énergie est cruciale pour un développement soutenable : mais cette stratégie n'a pas encore été trouvée ... Il s'ensuit qu'une nouvelle*

¹ À l'exception du Grand Nord québécois.

² Vaillancourt, Jean-Guy. 1990. "Le développement durable ou le "compromis" de la Commission Brundtland ; désarmement, développement et protection de l'environnement" in *Cahier de la recherche éthique no 15*. Éditions Fides. P.17-44.

³ Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), *Notre avenir à tous*, Édition du Fleuve/Les publications du Québec, Montréal, 1988, 434 p.

ère de croissance économique devra nécessairement se montrer moins fortement consommatrice d'énergie que l'ère précédente. Les mesures tendant à rendre plus efficace l'utilisation de l'énergie seront un atout majeur des stratégies énergétiques au service du développement soutenable. »

Un peu plus loin, le même rapport souligne que dans une stratégie de gestion durable de l'énergie, les efforts en vue de l'utilisation plus rationnelle de l'énergie doivent être complémentaires de ceux dirigés vers la substitution des sources d'énergie non renouvelables et non propres.

En définitive, le développement durable commande de canaliser nos énergies à répondre mieux à nos besoins énergétiques.⁴

LES DEUX PRINCIPES GÉNÉRAUX QUI DOIVENT GUIDER L'ACTION DES CRE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'ÉNERGIE.

PRINCIPE PREMIER - FAVORISER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le débat public sur l'énergie a fait ressortir l'ampleur de notre dépendance envers l'énergie. Afin de réduire cette dépendance énergétique et surtout d'éviter les impacts environnementaux, sociaux et économiques associés à la production d'énergie, les CRE considèrent qu'il importe d'adopter rapidement des mesures afin de favoriser l'efficacité énergétique qui inclue la conservation, l'efficacité technologique et la gestion de la demande ou de la charge⁵. L'efficacité énergétique se veut un outil pour équilibrer l'offre et la demande en énergie. Cette réduction de la consommation d'énergie passe notamment par de meilleures performances de nos bâtiments, par l'utilisation d'appareils et équipements moins énergivores, par des programmes de gestion de la pointe (pour éviter le suréquipement de production), par l'efficacité des transports, par une réduction de consommation, etc.

Comme le soulignait le rapport de la Table de consultation du débat public sur l'énergie, outre son intérêt environnemental manifeste, une efficacité accrue de la consommation d'énergie au Québec «constitue un outil de renforcement de la compétitivité de l'industrie et de l'ensemble des entreprises», «permet d'améliorer en même temps le niveau de vie et la qualité de vie des consommateurs», «représente un moyen de venir en aide aux plus démunis» et «ouvre des possibilités très importantes de création d'emplois, réparties sur tout le territoire,

En ce sens, sachant que la mise en œuvre du développement durable suppose que les ressources sont traitées en fonction de leur pleine valeur, tant future qu'actuelle, il importe, par souci d'équité inter-générationnelle, de s'assurer que nos choix de développement énergétiques soient pleinement justifiés. Par conséquent, les CRE considèrent que la planification intégrée des ressources est un outil privilégié pour assurer la gestion durable de l'énergie, notamment parce qu'elle permet d'évaluer la pertinence de favoriser l'efficacité énergétique et les énergies nouvelles plutôt que l'accroissement des moyens de production conventionnel.

PRINCIPE SECOND - DES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES PROPRES ET RENOUVELABLES

⁴ La commission Brundtland est très critique des pratiques actuelles. Elle ridiculise même le scénario du *Business-as-usual*, en affirmant que si les pratiques se maintiennent, il faudra d'ici l'an 2030 produire 1,6 fois plus de pétrole, 3,4 fois plus de gaz naturel, 5 fois plus de charbon et 30 fois plus d'énergie nucléaire (soit une nouvelle centrale à tous les quatre jours).

⁵ Habituellement, le terme «efficacité énergétique» réfère directement à l'efficacité avec laquelle un produit consomme de l'énergie. Ainsi, on cherche à diminuer la quantité d'énergie consommée pour un même service énergétique rendu. Il existe toutefois d'autres approches de gestion de la demande en énergie que l'on intègre sous ce terme «d'efficacité énergétique». Il s'agit des moyens visant la réduction de l'utilisation d'énergie (la conservation) et des moyens visant à modifier la courbe temporelle de la demande en incitant le consommateur à utiliser plus ou moins d'énergie à différents moments de la journée (la gestion de la charge). Dans le présent document, l'efficacité énergétique englobe ces trois éléments.

Comme deuxième ligne directrice visant à satisfaire aux exigences du développement durable, les CRE se doivent de promouvoir l'utilisation des formes d'énergie les plus sûres. Puisque les formes aujourd'hui majoritairement utilisées entraînent la contamination de l'environnement, accentue l'effet de serre et proviennent pour la plupart de sources non renouvelables, il importe de déterminer (voire d'encourager) le mélange énergétique le moins dommageable pour les écosystèmes du globe.

A cet effet, nous pouvons évaluer l'ampleur des impacts des différentes sources d'énergie sur l'environnement en considérant la capacité de renouvellement des ressources que nous utilisons pour satisfaire nos besoins énergétiques, ainsi que le niveau d'impact que provoque leur utilisation.

A. LES SOURCES PROPRES ET RENOUVELABLES

Entre dans cette catégorie les formes d'énergie extraite à partir de la matrice inorganique des écosystèmes. Il s'agit de l'air, de l'eau, du sol et du rayonnement solaire. Les éléments de cette matrice sont renouvelés et maintenus par des flux et des cycles assez rapides qui varient selon l'emplacement géographique. Elles sont dites «propre» puisque l'extraction et l'utilisation de ces formes d'énergies entraîne peu ou pas d'émissions polluantes ou de gaz à effet de serre (GES). De plus, elle ne nécessite généralement pas d'infrastructure imposante qui empiète sur les écosystèmes et peuvent facilement être dispersés près du lieu d'utilisation, limitant les impacts liés au transport. Nous retrouvons dans cette catégorie l'énergie solaire photovoltaïque et l'énergie éolienne.

Depuis une quinzaine d'années, les progrès dans le domaine de ces nouvelles filières d'énergie propre et renouvelable se multiplient. Alors que les coûts diminuent de façon importante, les technologies deviennent de plus en plus perfectionnées et matures.

« L'énergie éolienne constitue sans aucun doute l'option la plus intéressante à court terme pour le Québec, et ce, pour plusieurs raisons : (1) le coût de la technologie, (2) le potentiel éolien au Québec et (3) les possibilités de développement économique et industriel associées aux marchés d'exportation en pleine croissance. À long terme, l'énergie solaire photovoltaïque est la plus prometteuse en raison de son énorme potentiel et de sa capacité à révolutionner le système énergétique au complet par la décentralisation des sources de production »⁶.

En plus de réduire les émissions de GES, un virage vers ces nouvelles formes d'énergie pourrait permettre au québécois de prendre les devants dans ces domaines prometteurs tout en profitant des excellentes opportunités de développement économique qui pourraient y être associées.

B. LES SOURCES RENOUVELABLES

Cette catégorie regroupe les formes d'énergie extraite à partir d'éléments renouvelables (eau, biomasse) mais dont les infrastructures de transformation imposent généralement des impacts environnementaux non négligeables. On y retrouve l'hydroélectricité, l'énergie marémotrice et l'énergie extraite à partir de la combustion de la biomasse.

Dans le cas de l'hydroélectricité, les impacts sont entre autres l'enneigement de territoires, l'assèchement de cours d'eau, la destruction d'habitats pour la faune et flore, la disparition de chutes et de rapides, le vieillissement et la dégradation de la qualité de l'eau, de même que la diminution de la productivité biologique des écosystèmes récepteurs. En outre, les projets hydroélectriques sont à la source de conflits d'usage

⁶ Philip Dunsky (Centre Hélios), *Les nouvelles filières d'énergie renouvelable*, mars 1997.

importants et leur réalisation handicapée, quand elle ne met pas un terme, à toute utilisation alternative ultérieure des cours d'eau.

En ce qui concerne la biomasse, la combustion de matière organique (ex. résidus forestiers) entraîne des émissions atmosphériques d'oxyde de carbone et autres résidus qui contribuent aux émissions de GES et à la contamination de l'air.

C. LES SOURCES NON RENOUVELABLES ET NON PROPRES

Ce sont les sources d'énergie concentrées sous la surface terrestre. Il s'agit surtout de combustibles fossiles et d'éléments radioactifs. Une fois utilisées, ces ressources sont perdues ; l'énergie qu'elles contiennent est transformée en chaleur résiduaire et en d'autres sous-produits (métaux lourds, minéraux sulfureux, radionucléides, hydrocarbures à longue chaîne) qui sont la cause des dépôts acides, des changements climatiques, des substances présentes dans les aliments et de la pollution générale de l'eau, de l'air et du sol.

Nous retrouvons dans cette catégorie l'énergie nucléaire et l'énergie thermique produite à partir du charbon, du gaz naturel et du pétrole (mazout, huile, essence, diesel, etc.).

Outre le secteur du transport, nous utilisons relativement peu de ces formes d'énergie comparativement à nos voisins du sud. Toutefois, on assiste à une croissance de plus en plus importante de ce secteur chez nous (HQ et Gaz, Tracy, achats US) et il faut être vigilant. Le secteur des transports demeure le domaine où nous avons le plus à faire pour réduire la consommation de ces formes d'énergie non renouvelable et non propre. Les technologies existent et sont prometteuses mais en raison des lobby pétrolier et automobile, elles prennent un temps fou à être commercialisées.

CONCLUSION

Il apparaît évident pour les CRE que le meilleur comportement en terme de développement durable consiste d'abord à réduire la consommation d'énergie sous toutes ses formes. Une énergie économisée est une énergie non extraite et sans impact.

Aussi, pour satisfaire nos besoins, nous devons encourager, s'il y a lieu, la substitution de nos sources d'énergie actuelles en faveur des formes propres et renouvelables.